



LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE
174 avenue du truc
33700 MERIGNAC
05 56 79 67 67

Contact du dossier :
Françoise NICOLE
06 08 57 03 19
Mail : francoisenicole.iphone@gmail.com

DOSSIER DE CANDIDATURE
PÔLE ESPOIR HANDBALL
FEMININ



SOMMAIRE

Avant-propos	3
1. Les sites accessions	4
2. Les structures scolaires	5
3. Le suivi médical	5
4. La procédure de recrutement	7

Avant-propos

Les pôles espoirs féminins « site d'Accession » de la Fédération Française de Handball ont pour objectif l'accès au haut niveau. Ces sites correspondent à la première étape du parcours de performance fédérale. Ils intègrent les jeunes filles prioritairement âgées de 13, 14 et 15 ans, scolarisées en classe de 2^o, 3^o et 4^o (exceptionnellement).

A l'issue de cette première étape de formation, seules les meilleurs potentiels identifiés rejoindront (sans concours préalable) le site « d'excellence » situé sur le CREPS de Bordeaux regroupant les 15, 16 et 17 ans.

Le recrutement en pôle et sur un « site d'accession » s'effectue sur concours d'entrée unique. Ce concours se déroule sur le CREPS de Bordeaux. Il est ouvert chaque année aux jeunes de 13 ans, 14 ans et 15 ans.

Attention une première journée d'évaluation (pré-concours) est nécessaire pour pouvoir participer au concours unique région « Nouvelle Aquitaine ».

Les sites fonctionnent en période scolaire et constituent les supports privilégiés de la région **Nouvelle Aquitaine**. Ils ont pour objectif de permettre aux jeunes handballeuses la **conciliation des formations scolaires et sportives** grâce à des horaires aménagés. Ils sont cofinancés par les Ministères des Sports et de l'Education Nationale, la Fédération Française de Handball et la Ligue Nouvelle Aquitaine et mettent **l'élève- athlète au centre du projet**.

Les sites d'accession implantés dans des établissements scolaires impliqués sont situés à proximité des infrastructures sportives. Ils réunissent les **conditions de base (horaires aménagés, soutiens scolaires) pour mener à bien le double projet scolaire et sportif nécessaire pour réussir simultanément dans les deux domaines**.

L'objectif de l'encadrement consiste, à mettre tout en œuvre pour que ces deux composantes soient optimisées, en suivant **individuellement** chaque élève-athlète et en respectant l'épanouissement de chacun.

Chaque année en site, constitue une **année probatoire** à l'issue de laquelle le constat doit être fait par toutes les parties prenantes que l'élève- athlète est à même de mener à bien le double projet scolaire et sportif. Dans le cas contraire il est prioritaire pour réintégrer son secteur scolaire d'origine.

Les élèves du site sont généralement internes et demi-pensionnaires dans l'établissement où elles sont scolarisées.

Le coût de l'internat est de l'ordre de 1 500 euros par an selon un tarif fixé par le Conseil régional de la Nouvelle-Aquitaine. Les sites d'accession sont situés à

ANGOULEME au sein du collège et lycée MARGUERITTE DE VALOIS et à **OLORON** au sein de la cité scolaire Tristan DEREME.

De plus, une participation de 400€/an est demandée aux familles afin de participer aux frais de fonctionnement de la structure. Cette somme vous sera demandée lors de la confirmation de votre inscription par la Ligue Nouvelle Aquitaine.

Des aides sociales existent pour aider les familles aux revenus les plus modestes après étude du dossier par les services compétents et de la ligue Nouvelle Aquitaine de handball.

Chaque famille se renseignera en fonction de son lieu d'habitation sur le coût des transports. Une carte d'abonnement scolaire SNCF permet d'obtenir une réduction conséquente.

**POUR TOUS RENSEIGNEMENTS SUR LE POLE ESPOIR NOUVELLE-AQUITAINE,
S'ADRESSER A :**
Françoise NICOLE, responsable du PARCOURS DE PERFORMANCE FEDERALE :
francoisenicole.iphone@gmail.com ou au 06 08 57 03 19

1. Les sites d'accession

a- L'encadrement

Une équipe d'entraîneurs spécialisés dans la formation des jeunes et reconnus pour leurs compétences est constituée autour des cadres techniques responsables de chaque site.

L'ensemble du dispositif est coordonné par Madame Françoise NICOLE, cadre d'Etat qui assure la responsabilité du **Parcours de Performance Fédérale Féminin en Nouvelle-Aquitaine** en collaboration avec **Olivier MARIE MAGDELEINE**, conseiller technique fédéral du comité 64 et **Lucile BRUXELLES**, conseillère technique fédérale au sein de la ligue Nouvelle Aquitaine de Handball, tous les deux respectivement responsables sportifs des sites d'accession **d'Oloron** et **d'Angoulême**.

Béatrice DELBURG conseillère technique fédérale au sein de la ligue Nouvelle Aquitaine de Handball est quant à elle responsable sportive du site d'excellence situé sur le CREPS de Bordeaux.

b- Le volume d'entraînement hebdomadaire

Les sites regroupent les meilleurs potentiels du territoire (émanation du travail de détection/formation des comités) afin de constituer un groupe d'entraînement dont la qualité doit favoriser la progression individuelle de chacun. L'entraînement (du lundi au jeudi) est quotidien voire biquotidien et peut s'échelonner de 6 à 12 heures par semaine en fonction de l'âge, de la période de l'année et des résultats scolaires.

Il tend à développer :

- les qualités physiques
- les qualités mentales
- les qualités techniques
- les qualités tactiques
- l'apprentissage des techniques de récupération

c- Les compétitions

En entrant au Pôle sur un site d'accession, **l'élève-athlète reste licenciée dans le club de son choix** avec lequel elle joue le week-end. La personne responsable du site est en relation avec le club pour contribuer à une bonne gestion de l'athlète lorsque cela est nécessaire.

Néanmoins, l'élève-athlète doit savoir qu'après le cap de la première année, elle devra **opter pour un niveau de jeu en club en adéquation avec sa qualité et sa quantité d'entraînements**. Ainsi elle devra **pouvoir chaque week-end exprimer son potentiel sportif en situation de compétition dans un niveau jeu de référence et correspondant à ses besoins de formation pour la saison**.

A titre indicatif, les athlètes de 14 ans en site accession évoluent majoritairement en catégorie moins de 18 ans régional ou moins de 17 ans national. Celles de 15 ans en catégorie sénior, en pré-national en Nationale 3 territoriale, voire en Nationale 2.

Les élèves-athlètes intégrées en site excellence (à partir de 15 ans) évoluent à minima en catégorie sénior et en championnat de France Nationale 2.

Au niveau fédéral, en fonction de son âge et des sélections établies par la responsable, la jeune peut participer à la compétition **Interligues** et éventuellement à la compétition **Interpoles**.

2. Les structures scolaires

Les établissements scolaires pouvant accueillir les élèves-athlètes des sites d'accession sont organisés pour proposer :

- La constitution de classes sportives en 2^{nde}, 3^{ème}, 4^{ème}
- Un aménagement des horaires pour permettre de s'entraîner
- Un suivi permanent des élèves par le responsable du site en lien avec le responsable du suivi scolaire pour soutenir les efforts, consulter les équipes pédagogiques et les familles.

3. Le suivi médical

1. CONCERNANT LES ATHLETES PASSANT LE CONCOURS.

TRES IMPORTANT : Toutes les athlètes retenues au concours unique doivent passer dans la foulée entre le 1^{er} et au plus tard le 20 Juin pour valider leur inscription en Pôle :

- **UNE ECHOGRAPHIE CARDIAQUE**

- **ECG DE REPOS**
- **UNE VISITE MEDICALE et UN CERTIFICAT MEDICAL AUPRES D'UN MEDECIN DU SPORT**
- **UN BILAN DENTAIRE**

ATTENTION, la visite du médecin du sport doit se réaliser à partir du 1 juin et surtout pas avant. Les visites réalisées en amont ne permettent pas d'obtenir de dérogation et un sur-classement dans la catégorie supérieure.

Il convient ensuite de transmettre ces examens au responsable sportif du site qui transmettra aux médecins référents :

Pour ANGOULEME

Responsable sportive du site : Lucile BRUXELLES

06 82 24 63 52

6000000.LBRUXELLES@ffhandball.net

Médecin : Florence QUILLET BALUTAUD

06 08 64 42 91

fquillet@corail-caraibes.com

Pour OLORON

Responsable sportif : Olivier MARIE MADGELEINE

06 86 67 56 17

6064000.OMARIEMAGDELEINE@ffhandball.net

Médecin : Catherine PAPON

cathy.papon@gmail.com

06 89 42 74 52

**IL EST DONC FONDAMENTAL QUE CHAQUE FAMILLE CONCERNEE S'ORGANISE EN
CONSEQUENCE SI L'ATHLETE EST RETENUE.**

**SI CES EXAMENS MEDICAUX NE SONT PAS REALISES L'ATHLETE NE SERA PAS INSCRITE ET
RETIREE DE LA LISTE DU POLE. EXIGENCE DE LA FFHB DEPUIS LE 01/01/2019.**

2. CONCERNANT LES ATHLETES EN SITE.

Les élèves des sites font l'objet d'un suivi médical hebdomadaire.

Toutes les athlètes sont soumises à deux bilans médicaux obligatoires dans l'année, ainsi qu'à des bilans psychologiques dans le cadre du suivi médical règlementaire des athlètes en Pôle. Ces examens seront organisés au sein de chacun des sites.

L'intégrité physique et morale du jeune étant une priorité de l'encadrement sportif et médical, l'accent est initialement porté sur le travail préventif.

4. La procédure de recrutement

Le recrutement au Pôle s'effectue en plusieurs étapes : 3 ANNEES ENVIRON

1. **SECONDE ANNEE MOINS DE 13 ans : DETECTIONS ORGANISEES PAR LES COMITES (CPS, coupes des Comites, Journées de Détection)**

2. **PREMIERE ANNEE MOINS DE 15 ans :**
 - DETECTIONS ORGANISEES PAR LES COMITES ET STAGES COMITES SUR L'ANNEE
 - INTERCOMITES NOUVELLE AQUITAINE 3 TOURS REGIONAUX (MAI, TOUSSAINT ET DEBUT JANVIER)
 - STAGE TERRITORIAL D'EVALUATION « **POTENTIELS ACCESSION** » ORGANISE EN FEVRIER (3 JOURS COUT 50 EUROS)
 - SUIVI INTERCOMITES NATIONAUX 2 TOURS ET FINALES
 - **CONCOURS UNIQUE** (2 JOURS COUT 40 EUROS) 40 postulantes pour **15 à 25 PLACES MAXI EN FONCTION DES ANNEES**

3. **DEUXIEME ANNEE MOINS DE 15 ans :**
 - DETECTION DE SECTEUR ORGANISEES PAR CERTAINS COMITES
 - STAGE DE LIGUE D'EVALUATION (ATHLETES EN SITE ET ATHLETES HORS SITE DETECTEES) en FEVRIER (COUT 50 EUROS)
 - COMPETITION INTERLIGUES
 - **CONCOURS UNIQUE** POUR RATTRAPAGE D'ATHLETES OU EVALUES DANS LES OPERATIONS DE L'ANNEE MAIS EGALEMENT LORS DES PRE-CONCOURS.

**Une participation de 40 € sera demandée correspondant au prix du repas et de la nuitée pour les athlètes passant le concours unique au CREPS de Bordeaux
Chèque libellé à Ligue Nouvelle-Aquitaine**

TRES IMPORTANT : UNE ATHLETE RETENUE AU CONCOURS SE VERRA PROPOSER PRIORITAIREMENT LE SITE D'ACCESSION LE PLUS PROCHE.

**OLORON pour les départements du 64, 40, 47
ANGOULEME pour tous les autres départements**

Néanmoins en fonction des spécificités géographiques et de l'implantation des familles mais aussi des transports publics proposés, des ajustements seront toujours possibles à réaliser.

Pour les candidates retenues à l'issue du concours :

1. PRESENTATION PAR LES RESPONSABLES DES SITES DU PÔLE DU DOSSIER SCOLAIRE DU CANDIDAT DEVANT UNE COMMISSION D'ADMISSION **FIN MAI-DEBUT JUIN.**
***Pour les candidates dont le dossier aura été retenu par la commission scolaire**
2. ENVOI **MI-JUIN** A LA FAMILLE DU REGLEMENT INTERIEUR DU **POLE « site accession »**, AINSI QUE DE DIVERS DOCUMENTS, QUI UNE FOIS RETOURNES DÛMENT SIGNES, CONFIRMENT L'ADHESION DE L'ELEVE-ATHLETE AU PÔLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE SUIVANTE.
3. ENVOI AU **20 JUIN AU PLUS TARD** AU RESPONSABLE SPORTIF DU SITE CONCERNE DU DOSSIER MEDICAL COMPLET CF CHAPITRE 3 SUIVI MEDICAL COMPRENANT

VISITE MEDICALE AUPRES D'UN MEDECIN DU SPORT, UNE ECHOGRAPHIE, CARDIAQUE, ECG DE REPOS, BILAN DENTAIRE A ENVOYER :

POUR LE SITE D'OLORON

Pole espoir Nouvelle Aquitaine **site accession OLORON**
Monsieur **Olivier MARIE MAGDELEINE**
Centre Départemental Nelson Paillou
12, av. du, Rue du Professeur Garrigou-Lagrange,
64075 PAU

POUR LE SITE D'ANGOULEME

Pole espoir Nouvelle Aquitaine **site accession ANGOULEME**
Madame **Lucile BRUXELLES**
Ligue Nouvelle Aquitaine de Handball
174 avenue du Truc
33600 MERIGNAC

POUR VALIDATION ET TRANSMISSION AU MEDECIN DU SITE ET SIGNATURE (NOUVELLE OBLIGATION FFHB AU 01/01/2019.